

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

IV.2 - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT - NATURA 2000

« GARONNE EN OCCITANIE »

Animation générale

Mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 : 3ème cycle de 3 ans

1ère année : du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

et

Révision des DOCOBs

DÉLIBÉRATION N° 24-04-507

Le vendredi 5 avril 2024 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 mars 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. CAZAUBON	OUI	11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNE-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY	OUI	11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON			OUI			
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	OUI	9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC	OUI	10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN	OUI	9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Mme COUTURIER	OUI	8		
Totaux					133	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	133
Membres présents	7	Vote pour	133
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	8	Majorité absolue	67,5
Nombre de votants	13		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-04-507

VU la délibération n° D09-03/04-04 en date du 24 mars 2009 approuvant l'engagement du SMEAG dans l'animation de la mise en œuvre des DOCOB Garonne amont et Garonne aval,

VU les dispositions du code de l'environnement, issues de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005, qui confie l'animation de la gestion des sites Natura 2000 aux collectivités locales,

VU la délibération n° D10-02/02-05 approuvant la candidature du SMEAG pour l'animation et la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 sur l'ensemble du site FR731822 « La Garonne, l'Ariège, l'Hers, le Salat, la Pique, la Neste » ,

VU la délibération n° D20-12-264 du Comité Syndical en date du 16 décembre 2020 décidant de maintenir la candidature du SMEAG pour le 2^{ème} cycle d'animation (2021-2023) pour la poursuite de la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 sur la Garonne et ses affluents en Occitanie, comprenant :

- le site FR731822 « La Garonne, l'Ariège, l'Hers, le Salat, la Pique, la Neste » ,
- le site FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » ,
- le site FR7312005 « Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne » ,

VU la désignation du SMEAG lors du COPIL plénier du 18 décembre 2023 comme structure animatrice du site et du suivi de la mise en œuvre des DOCOBs, dans la poursuite de l'animation des premiers et seconds cycles (2018-2020 et 2021-2023),

VU l'enveloppe financière annoncée (subvention FEADER) d'un montant de 190 000 € pour 2024,

VU la nécessité, pour mener à bien cette animation Natura 2000 Occitanie, de solliciter l'Agence de l'eau Adour-Garonne comme les années précédentes,

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 6 mars 2024,

VU le vote du budget primitif 2024 du budget principal du SMEAG en date du 5 avril 2024,

VU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

AUTORISE la poursuite, en 2024, de l'animation Natura 2000 « Garonne en Occitanie » pour la mise en œuvre du document d'objectifs qui engage les services du SMEAG et ceux des collectivités désignées « structures animatrices territoriales », d'une part, et les prestataires désignés assistants à la maîtrise d'ouvrage (AMO), d'autre part, à hauteur de 3,09 Equivalent Temps Plein (ETP), valorisés globalement à 212 859,32 € (salaires chargés, frais de structure et de déplacement),

DÉCIDE d'engager des prestations nécessaires à l'animation (communication) à hauteur de 8 069,01 € TTC, hors prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, reprises ci-avant et d'inscrire au budget 2024 les crédits de paiement correspondants,

DIT que cette animation comprendra la coordination du déploiement des actions à conduire avec les partenaires impliqués, dans les conditions de gouvernance qui seront indiquées dans les conventions de partenariat à établir entre le SMEAG, chef de file, et les autres collectivités désignées structures animatrices,

DÉLIBÉRATION N° 24-04-507

Financiers	Taux d'aides		Assiette retenue sur base Région (barème)		Montant de l'aide défini par barème (demande de financement)		Montant total d'aide € TTC	taux de financement théorique (demande de financement)	
	objet		objet		objet				
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations			
Europe- FEADER	100%	100%	71 583,88 €	118 449,01 €	71 583,88 €	118 449,01 €	190 032,88 €	100,00%	
AEAG	50%	50,00%	30 895,44 €	0 €	15 447,72 €	0 €	15 447,72 €	50,00%	
							Financements extérieurs	205 480,60 €	93,01%
							Auto financement (SMEAG)	15 447,72 €	6,99%
							coût total	220 928,32 €	100,00%

APPROUVE les plans de financement ci-dessous (animation SMEAG) :

**prestations = marché AMO (110 380 € TTC) + autres prestations dont communication (8 069,01 TTC)*

SOLLICITE, pour la septième année d'animation (1^{ère} année du troisième cycle), les aides financières de l'Europe, de la Région et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne aux taux maximum,

DIT que l'autofinancement, par le SMEAG, de cette animation menée pour la coordination de l'animation à l'échelle du grand site et de l'animation territoriale sur les départements du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne notamment au titre de la subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (sensibilisation, communication), relève de la « clé générale » de financement telle que prévue dans ses statuts,

DÉCIDE de s'engager en 2024, dans la révision des DOCOBs de « Garonne en Occitanie » en partenariat avec les associations naturalistes, à hauteur au maximum de 128 jours valorisés globalement à 70 000 TTC,

DIT que ce travail de révision des DOCOBs comprendra la coordination du déploiement des actions à conduire avec les partenaires impliqués, dans les conditions de gouvernance qui seront indiquées dans les conventions de partenariat à établir entre le SMEAG, chef de file, et les autres associations naturalistes,

DIT que des discussions sont en cours avec les services de la Région d'une part et du Conservatoire Botanique National (CBN) d'autre part, pour établir une stratégie de révision des DOCOB fortement dépendante des moyens financiers alloués par la Région,

PRÉCISE que l'autofinancement du SMEAG pour les travaux de révision des habitats restera nul et que les travaux seront lancés uniquement si les financements Région sont garantis et planifiés pour ce 3^{ème} cycle d'animation,

SOLLICITE, pour l'année 2024, les aides financières de la Région à hauteur de 70 000 € TTC pour la révision des DOCOBs,

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 031-253102297-20240405-D24_04_507-DE



DÉLIBÉRATION N° 24-04-507

AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment les demandes de subventions,

AUTORISE le président à formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération, dont les conventions de partenariat.

Le Secrétaire,

Fait à Agen, le 5 avril 2024

Pour extrait conforme,


Le Président,
Jean-Michel FABRE